

Compte rendu du conseil municipal du 05 novembre 2010

Présents : Mmes Lepvrier - Pouplard - Quignard
MM Aiassa - Demmi - Dulong - Dumay - Hazan - Lesud - Macé -Vigier

Pouvoirs : M. Fenez à M. Macé
Mlle Bizieau à Mme Lepvrier
Mme Clairon à M. Lesud

Secrétaire de séance : M. Vigier

Rappel de l'ordre du jour

- Prime de fin d'année
- Nouveau contrat à temps complet pour un agent technique 2^{ème} classe
- Taxe d'habitation
- Présentation « Toits de l'espoir »
- Contrat d'entretien d'éclairage public
- Adhésion au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Commune d'Argenteuil
- Nouveau contrat avec le CIG (2011-2014)
- Nouveau membre de la commission pour la nouvelle salle polyvalente
- Divers

1. Approbation du CR de la séance précédente du conseil municipal

Le CR du conseil municipal du 22/07/10 est approuvé à l'unanimité

2. Prime de fin d'année

Le maire propose de verser à chaque employé, titulaires et non titulaires, et ayant au minimum trois mois d'ancienneté à la mairie de Lainville, une prime correspondant à 50% du traitement indiciaire. Cette prime sera au prorata temporis pour les employés embauchés en cours d'année. Elle sera versée sur le salaire du mois de novembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3. Nouveau contrat à temps complet pour un agent technique 2^{ème} classe.

Le Maire propose de mettre en place un nouveau contrat à temps complet pour un agent technique 2^{ème} classe, pour l'aide aux classes maternelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

4. Taxe d'habitation

Suite à la réforme du financement des collectivités territoriales (taxe professionnelle), la taxe d'habitation perçue initialement par le département sera versée directement aux communes, en appliquant le taux correspondant (avec un système de compensation global des taxes d'habitation et professionnelle). Cependant les abattements étant différents au niveau du département et de la commune, il convient de fixer ou confirmer ce taux d'abattements.

Le maire propose de ne pas modifier ces taux (le taux communal sera appliqué pour la taxe d'habitation).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

5. Présentation des « Toits de l'Espoir »

Il est rappelé que, dans la cadre de la réalisation de logements sociaux, un aménagement des combles de l'école est prévu (cf. CR CM précédents). Cette opération doit se faire en collaboration avec l'association « Les Toits de l'Espoir ».

M. J.F. Lutin (responsable de l'association, qui serait le bailleur pour l'opération envisagée) et M. Mathieu Mordacq (bureau d'études, spécialiste des réhabilitations ou création des bâtiments) ont présenté les objectifs de l'association, leurs expériences (Oinville, Mézy, Chanteloup, Evécquemont), les modes de fonctionnement, et le projet pour Lainville.

- Caractéristiques du logement : 102 m², 3 chambres ; cet aménagement permettra aussi une sortie de secours pour la bibliothèque
- Un bail à réhabilitation doit être signé entre l'association et la mairie :
 - L'association est propriétaire du logement pendant la durée du bail (20 ans maximum, la durée finale étant à fixer en fonction des analyses financières)
 - Elle est responsable des travaux réalisés, et elle les finance
 - Elle est responsable de la location, de l'entretien pendant cette durée, et doit restituer le logement à la commune, en parfait état, à la fin du bail (nota : il est agréé que le choix du locataire se fera en collaboration avec la mairie)
- Suite des opérations : accord du conseil municipal, avis à demander aux domaines, disponibilité du titre de propriété (objectif : signature du bail avant la fin de l'année)

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette opération, et autorise le maire à signer ce bail à réhabilitation avec l'association « Les Toits de l'Espoir », pour une durée maximale de 20 ans.

6. Contrat d'entretien d'éclairage public

Un AO (appel d'offre) a été lancé pour le contrat d'entretien de l'éclairage public. Il y a eu une seule réponse de l'entreprise Forclum, dont la proposition répond au CCTP qui a été émis. Considérant qu'il y a une seule réponse, et que le montant de la proposition est très élevé, le maire propose d'une part de relancer l'AO en allégeant les prestations demandées (nombre de passages, prestations en option, ..) et d'autre part de faire réaliser les travaux nécessaires au coup par coup, en fonction des besoins.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7. Adhésion au CIG de la commune d'Argenteuil

La commune d'Argenteuil souhaite adhérer au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion). Toutes les communes adhérentes doivent accepter cette demande.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

8. Nouveau contrat avec la CIG

Le contrat pour couvrir les risques liés aux arrêts maladie des employés municipaux doit être renouvelé. L'AO et la négociation ont été menés par le CIG. L'analyse a conduit à retenir la proposition AXIA-SOFCAP (avec CNP).

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

9. Proposition d'un nouveau membre pour la commission salle polyvalente

Le maire propose de faire appel à M. J. Lepvrier, vu ses compétences et sa disponibilité, pour faire partie de la commission « Salle Polyvalente ».

Cette proposition est adoptée par le conseil municipal (13 voix pour, 1 abstention)

10. Divers

10.1. Décisions modificatives

Les décisions modificatives suivantes sont proposées par le maire et adoptées à l'unanimité par le conseil municipal (corrections pour arrondis, et augmentations de certains comptes, au détriment de l'opération contrat rural) :

- Arrondis : Poste 001 (dépense) : -0,13 € (48639,97 au lieu de 48640 €)
Poste 002 (recette) : +0,13 € (262686,13 au lieu de 262686 €)
- Investissements : opération 18 : +700€ (aménagement terrain de sport)
opération 25 : + 5000 € (réfection voirie)
compte 21 : + 4600 € (opérations non affectées)
opération 13 : - 10300 € (contrat rural)

10.2. Retrait de la commune de Sailly du SMIRTOM

La commune de Sailly faisant maintenant partie de la CAMY, elle souhaite se retirer du SMIRTOM (syndicat de traitement des ordures ménagères).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce retrait.

10.3. Travaux

Lors du budget 2010, des travaux de mise en sécurité de voirie avaient été prévus, et une demande de DGE faite. La DGE a été accordée. Une première tranche a été réalisée, et la poursuite de ces travaux est proposée par le maire, qui présente le devis correspondant (entreprise Jean Lefebvre).

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à faire réaliser ces travaux, pour un montant HT maximum de 13000 €.

10.4. Interdiction des chemins aux véhicules à moteur

Le PNR propose que la mairie de Lainville prenne un arrêté pour interdire tous les véhicules à moteur, sauf riverains, sur les chemins des zones boisées de l'ensemble de la commune.

Après discussion, il est retenu de définir au préalable les modalités d'application de cette interdiction, avant de prendre la décision définitive.

10.5. Vente d'une parcelle à M. Ballais

M. Ballais s'est porté acquéreur d'une parcelle, non constructible, de 400 m².

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à concrétiser cette vente aux conditions suivantes : 5€/m² ; frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

10.6. Vente d'une parcelle à M. Clabault

M. Clabault s'est porté acquéreur d'une parcelle située à proximité de sa propriété. Actuellement cette parcelle permet l'accès au lotissement Raymond Cost, et est aussi utilisé en tant que parking public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas donner suite à cette demande.

10.7. Installation d'une serre derrière le préfabriqué

Le maire présente une demande des enfants de l'école de Lainville, pour autoriser l'installation d'une serre derrière le préfabriqué (derrière la mairie). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

10.8. Loyer de l'appartement au dessus de l'école

Il est proposé que le loyer de l'appartement situé au dessus de l'école soit revu à la hausse, lors du renouvellement de bail. Conformément à la réglementation en vigueur, l'augmentation sera limitée à 10% par an (+ augmentation de l'indice conventionnel), pour atteindre 845€ au bout de 3 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10.9. Conventions

Il est proposé d'établir une convention entre la mairie et les Hameaux du Prieuré d'une part, et la Résidence des Bouttemonts d'autre part, pour effectuer les opérations de sablage et de déblayages des voies de ces propriétés privées, en cas de chutes de neige et verglas.

Le principe est accepté à l'unanimité ; par contre le montant des prestations reste à fixer, en fonction des coûts réels de cette opération.

10.10. Communauté de commune

Information donnée au conseil municipal : vues les discussions en cours concernant la communauté d'agglomération (Les Mureaux, Hardricourt, communes CCVS, Lainville, Montalet, ...) l'extension de la CCVS n'est, pour l'instant, plus à l'ordre du jour (demande de Montalet d'intégrer la CCVS restée sans réponse depuis plusieurs mois). Lainville participe à l'étude pour la mise en place de cette communauté d'agglomération.

10.11. Mise en sécurité du village

Actuellement deux schémas de circulation sont envisagés. Il convient de prendre une décision rapidement, afin de définir les travaux du contrat triennal de voirie en cohérence. Une réunion de travail sur ce sujet aura lieu, en présence de l'ensemble du conseil municipal, le samedi 20 novembre à 10 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.